

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI  
COWANSVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Cowansville du 20 juin 2022, tenue dans la salle de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale.

Sont présents :

Madame la conseillère Mélanie Gobeille District 1  
Monsieur le conseiller Alain Daigle District 2  
Madame la conseillère Marie-France Beaudry District 3  
Monsieur le conseiller Stéphane Lussier District 4  
Monsieur le conseiller Yvon Pepin District 5  
Madame la conseillère Amélie Fournier District 6

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Beauregard.

Sont également présents :

M. Claude Lalonde, ing., directeur général, Mme Julie Lamarche, OMA, greffière, et Mme Josée Tassé, CPA, OMA, trésorière.

Madame la mairesse précise qu'en l'absence de débat sur un point inscrit à l'ordre du jour ou si personne ne demande le vote sur celui-ci, la proposition afférente est adoptée à l'unanimité.

**300-06-2022**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé de Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

Que la séance soit déclarée ouverte à 19h30.

Adoptée à l'unanimité.

**301-06-2022**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Amélie Fournier

Appuyé de Mélanie Gobeille

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que soumis le point en affaires nouvelles demeurant ouvert :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 4.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2022
5. **AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**
  - 5.1 Nomination - Maire suppléant
  - 5.2 Aide financière au fonds d'urgence pour le logement de la MRC Brome-Missisquoi
  - 5.3 Participation de membre(s) du conseil à différents tournois de golf de la région

- 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 6.1 Direction générale**
- 6.1.1 Adoption de la Politique d'encadrement du télétravail
- 6.1.2 Adoption de la Politique préventive en matière de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires
- 6.2 Finances et trésorerie**
- 6.2.1 Abrogation de la résolution 562-11-20210 intitulé « Autorisation du paiement pour la construction d'une portion du corridor actif du boulevard Jean-Jacques Bertrand »
- 6.2.2 Annulation d'un solde résiduaire – Règlement numéro 1869
- 6.2.3 Aide financière au Comité de sauvegarde du bassin versant du lac Davignon (CSBVLD)
- 6.3 Greffe et affaires juridiques**
- 7. RÉGLEMENTATION**
- 7.1 Adoption du règlement numéro 1901-02-2022 modifiant le règlement numéro 1901 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la ville pour l'année 2022, tel qu'amendé
- 8. AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT**
- 8.1 Approbation du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme
- 8.2 Demande d'approbation de PIIA 2022-078 / 128 rue du Pacifique
- 8.3 Désignation de fonctionnaires pour l'application de certains règlements municipaux
- 8.4 Occupation du domaine public - Kiosque du Comité de sauvegarde du bassin versant du Lac Davignon - CSBVLD
- 8.5 Autorisation de signature d'un protocole d'entente - Développement résidentiel visant le prolongement de la rue Joliette - Phase 1 - Horizon Devcow Inc.
- 8.6 Autorisation de signature - Vente d'un terrain industriel - lot 6 499 341, rue d'Albany
- 9. INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS**
- 9.1 Autorisation pour la vente de gré à gré de biens du Service des infrastructures et immobilisations
- 9.2 Autorisation pour la vente de gré à gré de camionnettes usagées du Service des infrastructures et immobilisations
- 9.3 Adjudication d'un contrat pour la fourniture de pièces d'aqueduc | Parc industriel Sud-Ouest
- 10. LOISIRS ET CULTURE**
- 10.1 Amendement de la résolution numéro 257-05-2022 intitulée « Aide financière - Fondation Alzheimer de Granby et Région Inc. »
- 11. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES**
- 12. RESSOURCES HUMAINES**
- 12.1 Octroi de poste col bleu - Chauffeur / opérateur - Service des infrastructures et immobilisations
- 13. AFFAIRES NOUVELLES**
- 14. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée à l'unanimité.

## **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Une première période de questions est tenue tel que requis par la loi. Des citoyens questionnent les membres du conseil.**

## **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

302-06-2022

### **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2022**

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2022, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2022.

Adoptée à l'unanimité

## **AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

**303-06-2022**

### **Nomination - Maire suppléant**

Considérant l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

Considérant que le mandat de M. Yvon Pepin à titre de maire suppléant se termine le 5 juillet 2022;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Et résolu :

De désigner Amélie Fournier à titre de mairesse suppléante de Cowansville pour la période du 6 juillet au 1<sup>er</sup> novembre 2022.

Adoptée à l'unanimité

**304-06-2022**

### **Aide financière au fonds d'urgence pour le logement de la MRC Brome-Missisquoi**

Considérant l'adoption de la Ville de Cowansville de la déclaration municipale de l'UMQ sur le logement;

Considérant les défis actuels au Québec et également à Cowansville, en lien avec l'accès au logement;

Considérant la volonté de la Ville d'offrir un soutien aux citoyens aux locataires à risque d'éviction ou qui éprouvent des difficultés à se reloger;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'octroyer un montant maximal de 5 000 \$ au Fonds d'urgence pour le logement de la MRC Brome-Missisquoi dans le cas où le fonds s'avérerait insuffisant à l'approche du 1<sup>er</sup> juillet 2022;

Que le montant soit versé directement à l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi qui agit à titre de fiduciaire du projet, conditionnellement à ce que le montant soit versé uniquement pour aider les citoyens de Cowansville aux prises avec des problématiques d'accès au logement.

Adoptée à l'unanimité

305-06-2022

**Participation de membre(s) du conseil à différents tournois de golf de la région**

Considérant que plusieurs tournois de golf régionaux sont de retour cette année;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'autoriser une dépense maximale totale de 1 850 \$ pour l'achat de billets pour la participation de membre(s) du conseil municipal aux tournois de golf du maire de Dunham, de la Fondation BMP, de la Fondation Maison Au Diapason et du conseil municipal de la Ville de Magog.

Adoptée à l'unanimité

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Direction générale**

306-06-2022

**Adoption de la Politique d'encadrement du télétravail**

Considérant que le télétravail se veut un moyen d'accorder de la flexibilité aux employés et de reconnaître leur autonomie à oeuvrer dans un mode alternatif de travail;

Considérant que dans une optique de modernisation et d'adaptation des modes de travail, la Ville souhaite offrir à son personnel la possibilité d'effectuer du télétravail;

Considérant la nécessité d'encadrer adéquatement le télétravail;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'adopter la *Politique d'encadrement du télétravail* soumise au conseil municipal au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

307-06-2022

**Adoption de la Politique préventive en matière de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires**

Considérant l'adoption de la *Politique relative à l'usage de drogues, d'alcool et de médicaments sur les lieux du travail* le 5 mars 2019 par la résolution numéro 119-03-2019;

Considérant la modification de la politique le 6 août 2019 par la résolution numéro 359-08-2019;

Considérant la nécessité d'apporter certaines modifications à la politique pour fins de gestion et d'application;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'adopter la *Politique préventive en matière de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires*, soumise au conseil municipal au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

### **Finances et trésorerie**

**308-06-2022**

#### **Abrogation de la résolution 562-11-20210 intitulé « Autorisation du paiement pour la construction d'une portion du corridor actif du boulevard Jean-Jacques Bertrand »**

Considérant la résolution numéro 562-11-2021 adoptée le 22 novembre 2021 et autorisant le paiement pour la construction d'une portion du corridor actif du boulevard Jean-Jacques Bertrand;

Considérant que les travaux prévus ne peuvent être complétés;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'abroger la résolution numéro 562-11-2021 autorisant le paiement d'une dépense de 37 803,49 \$ taxes incluses plus des frais de notaire ainsi que tous frais inhérents à la réalisation des travaux visant la construction d'une portion du corridor actif du boulevard Jean-Jacques Bertrand et de libérer les fonds requis du surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

**309-06-2022**

#### **Annulation d'un solde résiduaire – Règlement numéro 1869**

Considérant que la Ville de Cowansville a entièrement réalisé l'objet du règlement numéro 1869 à un coût moindre que celui prévu initialement;

Considérant que le coût réel des travaux s'élève à 1 925 049 \$;

Considérant qu'une partie du montant de l'emprunt soit la somme de 1 537 593 \$ a été financée de façon permanente;

Considérant que pour payer une partie du coût des travaux, la Ville de Cowansville désire approprier la subvention versée par Transport Québec dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - Volet accélération des investissements sur le réseau local pour un montant de 60 959 \$ ainsi qu'un montant de 326 497 \$ provenant d'une compensation financière de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi;

Considérant qu'il existe un solde de 1 122 407 \$ non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt 1869 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt et y préciser son financement.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

De réduire le montant de la dépense du règlement 1869 de 2 660 000 \$ à 1 925 049 \$.

De réduire le montant de l'emprunt du règlement 1869 de 2 660 000 \$ à 1 539 593 \$.

D'approprier la subvention d'un montant de 60 959 \$ versé par Transport Québec dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - Volet accélération des investissements sur le réseau local pour payer une partie de la dépense prévue au règlement 1869.

D'approprier un montant de 326 497 \$ provenant d'une compensation financière de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi selon l'entente signée entre les parties le 17 janvier 2020 pour payer une partie de la dépense prévue au règlement 1869.

De transmettre une copie certifiée de la présente résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité

**310-06-2022**

**Aide financière au Comité de sauvegarde du bassin versant du lac Davignon (CSBVLD)**

Considérant la résolution numéro 593-12-2021 autorisant une aide financière et un appui au Comité de sauvegarde du bassin versant du lac Davignon (CSBVLD) pour une demande au pacte rural Brome-Missisquoi 2022;

Considérant que l'aide financière octroyée au montant de 30 000 \$ par la Ville de Cowansville était conditionnelle à ce que le projet présenté dans le cadre du Pacte Brome-Missisquoi soit accepté tel que déposé;

Considérant qu'il y a lieu de préciser l'aide financière accordée par la Ville considérant le montant de l'aide financière reçue du pacte rural Brome-Missisquoi;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

De modifier la résolution numéro 593-12-2021 afin d'accorder une aide financière totale de 30 000 \$ à l'organisme Comité de sauvegarde du bassin versant du lac Davignon (CSBVLD) en octroyant un premier versement de 20 000 \$ dès l'adoption de la présente résolution et que le solde de 10 000 \$ soit payé à l'organisme en 2023 sur dépôt et présentation à la Ville du rapport établi dans le cadre de l'échantillonnage de la qualité de l'eau du bassin versant du lac Davignon.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense à même le surplus accumulé affecté via le fonds réservé en vue d'assurer la pérennité du Lac Davignon.

Adoptée à l'unanimité

## **Greffes et affaires juridiques**

### **RÉGLEMENTATION**

**311-06-2022**

#### **Adoption du règlement numéro 1901-02-2022 modifiant le règlement numéro 1901 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la ville pour l'année 2022, tel qu'amendé**

Considérant qu'en vertu des articles 244.1 à 244.10 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Ville de Cowansville peut établir une tarification pour le financement de tout ou partie de ses biens, services ou activités;

Considérant que cette tarification doit être établie par règlement;

Considérant le Règlement numéro 1901 actuellement en vigueur;

Considérant que pour la saine administration de la Ville il y a lieu d'apporter certaines modifications à la réglementation actuellement en vigueur, afin d'inclure notamment des dispositions en lien avec des nouvelles vignettes de stationnement;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 7 juin 2022 sous la résolution numéro 288-06-2022 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la même séance;

Considérant qu'il n'y a eu aucun changement entre le projet de règlement déposé et le règlement soumis pour adoption;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'adopter le règlement numéro 1901-02-2022 modifiant le règlement numéro 1901 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la ville pour l'année 2022, tel qu'amendé.

Adoptée à l'unanimité

### **AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT**

**312-06-2022**

#### **Approbation du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme**

Considérant la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 28 avril 2022;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 28 avril 2022.

Adoptée à l'unanimité

**313-06-2022**

#### **Demande d'approbation de PIIA 2022-078 / 128 rue du Pacifique**

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 2 juin 2022;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2022-078 / 128 rue du Pacifique », datés du 2 juin 2022, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2022-078 relative à la propriété sise au 128 rue du Pacifique, lot 5 034 694 du cadastre du Québec, de manière à permettre une transformation à la terrasse existante en un espace aménagé pour 3 saisons.

Adoptée à l'unanimité

**314-06-2022**

**Désignation de fonctionnaires pour l'application de certains règlements municipaux**

Considérant qu'en vertu des dispositions de certains règlements municipaux, le conseil municipal peut nommer, par résolution, les personnes chargées de l'administration et de l'application de ces règlements;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

De désigner les employés agissant à titre d'inspecteur en bâtiment, d'inspecteur en aménagement du territoire et d'inspecteur en bâtiment et réglementation, ainsi que le directeur du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement à titre de fonctionnaires désignés pour l'administration et l'application des règlements municipaux suivants :

- Règlement numéro 1880 (RM 330) concernant la circulation et le stationnement;
- Règlement numéro 1906 (RM 460) concernant la paix, l'ordre et les nuisances;
- Règlement numéro 1888 concernant la gestion des matières résiduelles et leur disposition;
- Règlement numéro 1899 concernant la gestion des eaux.

Adoptée à l'unanimité

**315-06-2022**

**Occupation du domaine public - Kiosque du Comité de sauvegarde du bassin versant du Lac Davignon - CSBVLD**

Considérant le dépôt d'une demande pour l'installation d'un kiosque temporaire par le Comité de sauvegarde du bassin versant du lac Davignon (CSBVLD);

Considérant l'installation sur les propriétés de la Ville au débarcadère ainsi qu'au centre de la nature;

Considérant le but de sensibilisation environnementale auprès de la population et des usagers du Lac Davignon, notamment, sur le myriophylle à épis et la station de lavage des embarcations;



Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'autoriser l'occupation temporaire d'un kiosque par le Comité de sauvegarde du bassin versant du Lac Davignon (CSBVLD) au débarcadère Désourdy ainsi qu'au centre de la nature, et ce, de manière sporadique durant l'été 2022, selon l'opportunité, la disponibilité des bénévoles et des conditions météo.

Adoptée à l'unanimité

316-06-2022

**Autorisation de signature d'un protocole d'entente - Développement résidentiel visant le prolongement de la rue Joliette - Phase 1 - Horizon Devcow Inc.**

Considérant que dans le cadre du développement domiciliaire du secteur des routes 139 et 202, un protocole d'entente doit être signé pour le prolongement de la rue Joliette et ses infrastructures, afin de décrire les travaux à être réalisés, le financement de ce projet, ainsi que les engagements du promoteur et de la Ville;

Considérant que le projet global comprend un secteur composé d'habitations de type multifamilial et un autre secteur d'habitations unifamiliales isolées et jumelées;

Considérant que le projet est situé dans une zone prioritaire de développement identifiée au plan d'urbanisme de la Ville;

Considérant l'accord de principe donné par le conseil lors de la séance ordinaire du 20 décembre 2021, sous la résolution numéro 623-12-2021;

Considérant que le projet sera réalisé en trois phases, et que la présente résolution ne comprend que la première phase, identifiée dans les annexes du protocole d'entente;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Cowansville et Horizon Devcow Inc. pour les travaux d'infrastructures et de prolongement de la rue Joliette, sur les lots 6 066 640, 6 378 891 et 6 378 895 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, lequel est soumis au soutien de la présente résolution.

Que la participation financière de la Ville de Cowansville liée aux travaux d'infrastructures et de voirie, et ce, tel que prévu au règlement numéro 1873 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux, est la suivante:

1. La couche d'usure de pavage de type ESG-10 40 mm.

Adoptée à l'unanimité

317-06-2022

**Autorisation de signature - Vente d'un terrain industriel - lot 6 499 341, rue d'Albany**

Considérant que la Ville détient des terrains dans le secteur industriel identifié comme le parc industriel Sud-Ouest;

Considérant que Zeal Motor Inc. désire procéder à l'acquisition d'un terrain industriel dans le parc industriel aux fins de construction d'un bâtiment destiné à la conception de véhicules utilitaires tout-terrain industriels;

Considérant que la superficie du terrain projeté est de 51 096,7 mètres carrés (environ 550 000 pieds carrés);

Considérant que le prix du terrain est de 0,65 \$ / pied carré;

Considérant que Zeal Motor inc. a signé une entente avec la Ville relativement aux conditions de vente du terrain visé par la présente, entente autorisée par le conseil municipal lors de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2021, conformément à la résolution numéro 572-12-2021, et signée par toutes les parties;

Considérant que l'ensemble du lot 6 499 341 est propriété de la Ville de Cowansville et qu'il a été acquis en vertu de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (RLRQ c. I-0.1);

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Et résolu :

De vendre à Zeal Motor inc. le terrain portant le numéro de lot 6 499 341 du cadastre du Québec, d'une superficie de 51 096,7 mètres carrés, pour un montant total de 357 500 \$, plus les taxes applicables, aux conditions identifiées dans l'entente signée avec toutes les parties, datée du 3 décembre 2021 et autorisée par la résolution numéro 572-12-2021.

D'intégrer les conditions identifiées dans l'entente dans l'acte de vente.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente résolution.

De joindre, au soutien de la présente résolution, le certificat de la trésorière requis en vertu de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (RLRQ c. I-0.1) indiquant le montant des coûts et les frais que doit couvrir le prix pour lequel l'immeuble est aliéné.

Adoptée à l'unanimité

**INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS**

318-06-2022

**Autorisation pour la vente de gré à gré de biens du Service des infrastructures et immobilisations**

Considérant que le Service des infrastructures et des immobilisations souhaite vendre les biens suivants:

Portes de garage usagées :

- 3 fois – 15p largeur x 14p hauteur
- 1 fois – 12p largeur x 12p hauteur
- 1 fois – 10p largeur x 12p hauteur

Considérant la recommandation du directeur du Service des infrastructures et immobilisations de se départir de celles-ci ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'autoriser la vente de gré à gré des portes de garage usagées à Hannco inc., pour un montant de 4 348,77 \$ plus taxes et que ces dernières soient vendues telles que vues, sans aucune garantie de qualité et sans garantie légale, aux risques et périls de l'acheteur le tout tel qu'inscrit à l'annexe soumis au soutien de la présente.

Adoptée à l'unanimité

**319-06-2022**

**Autorisation pour la vente de gré à gré de camionnettes usagées du Service des infrastructures et immobilisations**

Considérant que le Service des infrastructures et immobilisations souhaite vendre les trois (3) camionnettes usagées suivantes :

Dodge Ram 2005 | 3D7KS28D05G833991

Dodge Ram 2010 | 1D7RB1GP5AS235905

Dodge Ram 2011 | 1D7RB1GP4BS525814

Considérant la recommandation du directeur du Service des infrastructures et immobilisations de se départir de celles-ci ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'autoriser la vente de la camionnette Dodge Ram 2005 | 3D7KS28D05G833991 à Automobiles S.Therrien Inc., pour un montant de 2 629 \$ plus les taxes applicables et que cette dernière soit vendue tel que vue, sans aucune garantie de qualité et sans garantie légale, aux risques et périls de l'acheteur, le tout tel qu'inscrit à l'annexe soumis au soutien de la présente.

D'autoriser la vente de la camionnette Dodge Ram 2010 | 1D7RB1GP5AS235905 à M. Vincent Leroux pour un montant de 850 \$ plus les taxes applicables et que cette dernière soit vendue tel que vue, sans aucune garantie de qualité et sans garantie légale, aux risques et périls de l'acheteur, le tout tel qu'inscrit à l'annexe soumis au soutien de la présente.

D'autoriser la vente de la camionnette Dodge Ram 2011 | 1D7RB1GP4BS525814 à M. Vincent Leroux, pour un montant de 1 350 \$ plus les taxes applicables et que cette dernière soit vendue tel que vue, sans aucune garantie de qualité et sans garantie légale, aux risques et périls de l'acheteur, le tout tel qu'inscrit à l'annexe soumis au soutien de la présente.

Adoptée à l'unanimité

320-06-2022

**Adjudication d'un contrat pour la fourniture de pièces d'aqueduc | Parc industriel Sud-Ouest**

Considérant que la Ville de Cowansville a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de pièces d'aqueduc | Parc industriel Sud-Ouest (appel d'offres no 13-INF-P-22), tel que prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19);

Considérant que deux (2) soumissionnaires ont déposé une soumission aux date et heure prévues à l'appel d'offres, à savoir :

<b><u>Soumissionnaires</u></b>	<b><u>Prix total (taxes incluses)</u></b>
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	<b>132 560,44 \$</b>
Réal Huot inc.	<b>191 854,17 \$</b>

Considérant qu'après analyse, toutes les soumissions se sont avérées conformes aux exigences spécifiées aux documents d'appel d'offres;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'adjuger le contrat pour la fourniture de pièces d'aqueduc | Parc industriel Sud-Ouest (appel d'offres no 13-INF-P-22) au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise St-Germain Égouts et Aqueducs inc., pour un montant total de 132 560,44 \$ taxes incluses, le tout, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense à même le surplus accumulé non affecté conformément à la résolution numéro 254-05-2022 intitulée « Autorisation de dépenses | Parc Industriel Sud-Ouest - Mise en forme de la rue B jusqu'à la rue Sherbrooke incluant l'aqueduc ».

Adoptée à l'unanimité

**LOISIRS ET CULTURE**

321-06-2022

**Amendement de la résolution numéro 257-05-2022 intitulée « Aide financière - Fondation Alzheimer de Granby et Région Inc. »**

Considérant que lors de la séance qui s'est tenue le 16 mai 2022, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 257-05-2022 intitulée « Aide financière - Fondation Alzheimer de Granby et Région Inc. »;

Considérant que lors de l'adoption de cette résolution, une erreur s'est glissée dans le nom de l'organisme;

Considérant que pour la saine administration de la Ville, il y a lieu de procéder à la correction de la résolution;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'amender la résolution numéro 257-05-2022 intitulée « Aide financière - Fondation Alzheimer de Granby et Région Inc. » afin que partout où le nom de l'organisme apparaît on puisse désormais lire « Société Alzheimer Granby et région inc. », et ce, tant dans le titre de la résolution que dans le texte de la résolution elle-même.

Adoptée à l'unanimité

## **SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES**

### **RESSOURCES HUMAINES**

**322-06-2022**

#### **Octroi de poste col bleu - Chauffeur / opérateur - Service des infrastructures et immobilisations**

Considérant qu'il y a eu affichage interne du poste 8 au 14 juin 2022;

Considérant qu'une (1) candidature interne a été déposée;

Considérant que la candidature de M. Charles Turgeon a été déposée et que celle-ci rencontre toutes les exigences du poste;

Considérant que tel que prévu à la convention collective du Syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD) en vigueur, le candidat est assujéti à une période de probation et est rémunéré selon la grille des salaires de ladite convention;

Considérant que M. Charles Turgeon est à l'emploi de la Ville depuis le 29 juin 2020 à titre de « Chauffeur / opérateur / préposé aux bâtiments » et qu'il possède l'expérience nécessaire ainsi que les qualités requises pour ce poste, sa période de probation de 12 mois est considérée complétée selon l'article 21.02 de la convention collective;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

De procéder à l'embauche de M. Charles Turgeon à titre de « Chauffeur / opérateur » à compter du 20 juin 2022, poste syndiqué col bleu, poste salarié permanent, conformément à la convention collective du Syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD).

La semaine normale de travail est de 40 heures, du lundi au vendredi inclusivement réparti entre 7h00 et 16h00 ou selon les besoins du service.

D'accorder à M. Charles Turgeon le salaire rattaché à l'échelon 2, de la classe « Opérateur | Chauffeur / opérateur », suivant les conditions prévues à la convention collective du Syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD) en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

## **AFFAIRES NOUVELLES**

### **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- Rapport annuel - Application du Règlement de gestion contractuelle – 2021.

## **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Une deuxième période de questions est tenue. Des citoyens questionnent les membres du conseil.**

**323-06-2022**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé de Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

Que la séance soit levée à 19h55.

Adoptée à l'unanimité.

---

Sylvie Beauregard, mairesse

---

Julie Lamarche, OMA, greffière

Par sa signature, la mairesse indique qu'elle signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.